



## LA BERCE DU CAUCASE : UNE PLANTE TOXIQUE ET ENVAHISSANTE



**Ne touchez à aucune partie de cette plante (même si elle est arrachée et au sol).  
Le contact de la sève de la plante avec la peau peut provoquer après exposition au soleil des brûlures,  
des érythèmes ou des cloques.**

### **Avertissez vos enfants et parlez-en autour de vous**

En quelques années, **sa présence a explosé sur les bords de la Jonche.**

Parce que c'est une plante toxique et envahissante, **le SYMBHI en lien avec les communes concernées va mener de mai à août des travaux d'arrachage.**

On trouve la Berce du Caucase sur les berges de cours d'eau, le long des fossés, des routes et des près.

Un plan de Berce du Caucase en fleur peut atteindre de **2 à 5 m de haut, les feuilles de 0,5 à 1,5 m.**

Attention, les plants ne fleurissent pas chaque année et peuvent aussi être présents au sol avec quelques feuilles. Malgré l'arrachage, d'autres plants de Berce du Caucase vont se développer encore pendant plusieurs années.

**Elle a été repérée le long de la Jonche et du ruisseau de Vaulx** essentiellement sur les communes de Villard St-Christophe, Susville, Pierre-Châtel, La Mure, Prunières, Cognet, St-Théoffrey, La Motte d'Aveillans, La Motte St-Martin.

Si vous constatez la présence de la Berce du Caucase en dehors de ces communes et pour plus de renseignement, **merci de prendre contact avec le SYMBHI ([contact@symbhi.fr](mailto:contact@symbhi.fr))**



### **En cas de contact avec la sève de la plante :**

- rincez abondamment à l'eau immédiatement et protégez la zone de la lumière même artificielle pendant 2 à 7 jours.**
- consultez un médecin**